



## FAUX PLACEMENTS, VRAIES ARNAQUES

Livrets bancaires, chambres en Ehpad, parkings, bitcoins... les escrocs en ligne proposent une gamme variée de produits d'investissement fictifs. Ce qu'il faut savoir pour ne pas se faire avoir.

PAR LAURENCE OLLIVIER

### NE CROYONS PAS AU PÈRE NOËL

S'il était aussi facile de gagner de l'argent, cela se saurait ! Pour avoir une idée des taux de rendement pratiqués par les établissements sérieux, regardez celui du livret A : il rapporte seulement 0,50 %. C'est pire pour les livrets bancaires, comme celui d'ING, l'inventeur du fameux livret Orange, qui, en son temps, rapportait un maximum. « Aujourd'hui, sa rémunération se situe à 0,01 % avant impôt », rappelle Guy Grandgirard. Donc, si l'on vous propose du 3 % garanti, sans impôt et sans risque, il s'agit forcément d'un piège. Fuyez !

### Comment identifier le mode opératoire des escrocs ?

Ils sont présents absolument partout sur la Toile. Leurs bannières publicitaires aux noms rassurants (meilleurlivret2021.com...) s'incrument en continu dans les résultats de vos recherches sur Internet, sur les réseaux sociaux et des centaines de pages web, même les plus respectables. Le message qui apparaît a tout pour séduire : un taux de rendement attractif (3 % et plus), pas de risque, pas de fiscalité ou la promesse d'une réduction d'impôt. Un formulaire vous invite à laisser vos coordonnées pour être rappelé. C'est à ce moment précis que le piège se referme sur vous.

### En quoi ces arnaqueurs 2.0 sont-ils si redoutables ?

« Vous êtes appelé ensuite par de faux conseillers qui parlent un français parfait,

maîtrisent la langue des placements et l'art de la manipulation, met en garde Guy Grandgirard, président de l'association de consommateurs ADC France (adcfrance.fr), qui a reçu plus de 2 100 dossiers de victimes au cours des dernières années. Leur professionnalisme semble exemplaire. Et pour cause, ils usurpent l'identité d'acteurs de renom ou de produits performants, plagient documentations et conditions de vente et volent les numéros d'agrément de sociétés de gestion existantes. Ils montent des sites Internet et des salles de marché plus vrais que nature », précise-t-il. En clair, alors que vous croyez investir en toute sécurité sur la martingale du moment, vous donnez votre argent à un voleur qui, sans aucun scrupule, vide vos comptes, voire vous pousse à vous endetter. Une fois le pot aux roses découvert, c'est l'apocalypse pour les épargnants floués, qui ont souvent repassé le filon à leurs proches. « La perte moyenne oscille entre 70 000 € sur les parkings et 30 000 € sur les diamants, selon Guy Grandgirard, mais certains perdent des centaines de milliers d'euros. »

### Que faire si l'on est victime ?

« Portez plainte auprès du commissariat ou de la gendarmerie », recommande Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants à l'Autorité des marchés financiers (AMF). Vous pouvez aussi vous rapprocher d'une association de consommateurs ou d'un avocat spécialisé. Suivant les cas, des recours peuvent être envisagés. Toutefois, ne vous bercez pas d'illusions, sur les milliers d'épargnants abusés, certains ne reverront jamais la couleur de leurs euros.

### Comment éviter de tomber dans le piège ?

« Mieux vaut prévenir que guérir » : l'adage vaut particulièrement pour les arnaques aux placements. Le bon réflexe ? « Ne communiquez pas votre nom et votre numéro de téléphone sur un formulaire en ligne. Et, au moment d'investir, privilégiez des acteurs que vous connaissez, conseille Claire Castanet. Téléchargez l'application AMF Protect Epargne sur votre smartphone. Consultez les listes noires et blanches présentes sur le site amf-france.org. Enfin, en cas de doute, contactez Assurance Banque Epargne Info Service, du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures, au 34 14 (prix d'un appel local). »